



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 JUILLET 2022 – 20 HEURES

Le douze juillet deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Dingy-en-Vuache, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric ROSAY, Maire.

Présents : Monsieur Éric ROSAY, Monsieur Marc MENEGHETTI, Monsieur Olivier RIGAL, Monsieur Olivier GRANDCHAMP, Madame Sophie TURCK, Madame Catherine ARGAUD, Monsieur Joël SOLER, Madame Patricia GRUBER, Madame Stéphanie COMESTAZ.

Absents excusés : Madame Christèle PERROTIN, Monsieur Serge BRULER, Madame Murielle MORANDINI, Madame Geneviève VUETAZ, Monsieur Pierre LAUPIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier RIGAL.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Convention d'assistance avec le Pôle de compétence du Département
- Confirmation de la compétence optionnelle « éclairage public » au SYANE
- Attribution du marché de livraison en liaison froide des repas de la cantine scolaire
- Détermination des tarifs des services périscolaires
- Approbation du règlement des services périscolaires
- Information et questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil que le rapport d'analyse des offres du marché de livraison en liaison froide des repas de la cantine scolaire n'a pas pu être rédigé pour cette séance. Il faut en effet analyser environ 500 pages de mémoires techniques cumulés, ce qui est très chronophage. Ce point est donc retiré de l'ordre du jour et sera étudié lors du prochain Conseil, qui aura lieu avant la rentrée.

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la dernière séance soulève des remarques, ce n'est pas le cas. Le compte rendu est approuvé.

DELIBERATIONS

• Convention d'assistance avec le Pôle de compétence du Département

Monsieur le Maire précise que le Pôle de compétences est un outil mis en place par le Département de la Haute-Savoie afin de faire bénéficier aux communes rurales d'une aide à la définition des principales caractéristiques d'une opération comprenant du logement aidé, saisonnier ou à destination des gens du voyage souhaitant se sédentariser.

Il s'agit d'apporter une ingénierie technique à ces communes rurales.

Cet outil d'aide à la décision est proposé par le Département au titre de l'assistance technique aux Communes et EPCI dans les domaines de l'aménagement et de l'habitat (article L.3232-1-1 du code général des collectivités territoriales).

La Commune de Dingy-en-Vuache a sollicité l'aide du Département pour la réalisation d'une étude pour une opération d'aménagement d'un terrain comprenant du logement social et d'une étude pour une opération de réhabilitation d'un bâtiment comprenant du logement social.

La convention en annexe définit les modalités de mise à disposition de l'assistance technique départementale dans les domaines de l'aménagement et de l'habitat à la Commune de Dingy-en-Vuache.

Elle prendra effet à la signature des deux parties pour une durée de 3 mois.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer la convention.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

• Confirmation de la compétence optionnelle « Eclairage Public » au SYANE pour les investissements et la maintenance/ exploitation

Monsieur Olivier GRANCHAMP se retire de la salle pour l'étude et le vote de cette délibération.

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) exerce la compétence optionnelle « Eclairage public » qui s'applique aux :

- Installations et réseaux d'éclairage extérieur fonctionnel ou d'ambiance de l'ensemble des rues, quais, places, parcs et jardins, squares, parcs de stationnement en plein air, et voies publiques ou privées ouvertes à la circulation publique ;
- Installations et réseaux d'éclairage extérieur de mise en valeur du patrimoine bâti (édifices publics, monuments...) et végétal.

La Commune a délégué depuis 2015 la compétence Eclairage Public au Syane pour l'investissement et l'exploitation / maintenance (Option B).

Les modalités et les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de cette compétence ont évolué en 2022 concernant sur les points suivants :

- Suppression du niveau de service BASIC, la maintenance Préventive sera réalisée sur l'ensemble des communes.
- Mise en place d'une cotisation annuelle au foyer lumineux distinguant les luminaires standards (équipés de lampes à décharge) et les luminaires LED. Cette cotisation comprend la maintenance préventive et la maintenance corrective à l'exception de certains cas spécifiés dans le document des modalités d'exercice de la compétence.
- Passage d'un Préventif sur une occurrence de 5 ans.

- Mise en place d'un entretien correctif basé sur des tournées bimestrielles programmées.
Il revient au Conseil municipal de se prononcer pour accepter l'application des évolutions inhérentes aux nouvelles modalités et conditions d'exercice de la compétence éclairage public du SYANE.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

• **Détermination des tarifs des services périscolaires**

Monsieur Olivier RIGAL rappelle que les tarifs des services périscolaires n'ont pas augmenté depuis la rentrée 2019.

Il propose d'instaurer un système de quotient familial selon la méthode suivante

= Revenu fiscal net imposable (année n-1) / 12

Nombre de parts (avis d'imposition)

Pour prendre en compte l'augmentation du prix des repas, l'évolution de la masse salariale et l'inflation en général (électricité, eau, assurances...), il propose de déterminer de nouveaux tarifs pour les services périscolaires comme suit :

Quotient familial	Cantine	Garderie du matin*	Garderie du soir*
T1 : 0-1400	5,80 €	1,40 €	1,40 €
T2 : 1401-2200	6,70 €	1,60 €	1,60 €
T3 : 2201 et +	7,20 €	1,70 €	1,70 €
Tarif Non-Résidents / résidence secondaire	12,00 €	2,50 €	2,50 €

* Euros/demi-heure

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

• **Approbation du règlement des services périscolaires**

Monsieur Olivier RIGAL présente le projet de nouveau règlement intérieur des services périscolaires et propose de l'adopter.

➤ **Délibération adoptée à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

Point sur les projets de rénovation de l'ancienne école de Raclaz et aménagement de la parcelle A2453.

Point sur les travaux.

Maison médicale : Le laboratoire d'analyses médicales est ouvert.

Trail du Vuache : Organisé par la MJC, il aura lieu le dimanche 2 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

A Dingy-en-Vuache, le 25 juillet 2022,

Le Secrétaire,

Olivier RIGAL



Le Maire,

Éric ROSAY



Mis en ligne sur le site internet de la commune le : 26 JUIL. 2022
Exemplaire papier tenu à disposition du public à partir du : 26 JUIL. 2022